

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien énoncé ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de porter cette information à la connaissance de l'étude notariale en charge de la vente de ce bien.

Ainsi fait et délibéré le 28 janvier 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

**La Secrétaire de Séance,
VELAT Jocelyne**



**Le Maire,
GERVAIS André**

